

LISTE DES MUTUELLES REMBOURSANT LES SEANCES DE SOPHROLOGIE

ALPTIS

Remboursement : Pack Bien-être
25€ la séance pour 5 séances/an/assuré
0.810.04.40.00
www.alptis.org

CAP assurances

Remboursement : de 25 € jusqu'à 5 séances/an/assuré.
0.820.20.02.55 ou 06.22.77.07.65
www.cap-assurances.net
contact@cap-assurances.net

MFIF

Remboursement : Pack Bien-être Bio II
40€/séance jusqu'à 6 séances/an.
01.43.80.06.22
www.mfif.fr

MUTUELLE CAP VERT

Remboursement : de 125 à 240 €/an/selon le forfait choisi.
05 62 44 37 42
www.mutuelle-capvert.com

ASSUREMA

Remboursement : à partir de 15 €/séance jusqu'à 210 €/an/assuré.
Option complémentaire : 3 modules amenant le remboursement de 20 à 40 €/séance jusqu'à 6 séances/an/assuré.
0.805.85.85.82
www.assurema.fr

COMPAGNIE DES FEMMES

Remboursement : Cajolia 1 : 15 euros /séance 12 séance par an, Cajolia 2 : 20 euros, Cajolia 3 : 25 euros
01.40.54.30.35
<http://www.comdesfemmes.com/>

MPCL Mutuelle des fonctionnaires territoriaux

Remboursement : forfait médecine auxiliaire de 100 à 160€/an/assuré.
04.77.49.60.89
www.mpcl.fr

MYRIADE

Remboursement : à partir de 20€/séance jusqu'à 30€/séance à hauteur de 3 séances/an/assuré.

0.810.120.130

www.myriade.fr

ADREA

Remboursement : 1ère formule : jusqu'à 25€/séance et 75€/an/assuré – 2e formule : jusqu'à 30€/séance et 150€/an/assuré.

09.73.310.310

www.adrea.fr

AXISALIANS-MEDINAT

Remboursement : Si le praticien est assuré en Responsabilité civile chez Medinat (se renseigner).

01.60.42.72.73 ou 06.33.38.74.04

www.aliens.fr

CEGEMA mutuelle

Remboursement : de nombreuses formules proposent un remboursement sur la base de 30€/séance.

04.92.02.08.50

www.cegema.com

MUTUELLE SAINT-GERMAIN

Remboursement : 15 € par séance limité à 4 séances par an

<http://www.mutuelle-saint-germain.fr/>

RADIANCE

Remboursement : de 15 à 40€/séance jusqu'à 3 séances/an/assuré.

03.20.63.85.32

www.radiance.fr

BAHEMA

Remboursement : de 30 à 40€ selon le niveau choisi jusqu'à 3 séances/an/assuré.

05.35.540.558

www.bahema.fr

CCMO mutuelle

Remboursement : Option médecine douce, 10 séances/an/assuré jusqu'à 35€/séance.

03.44.06.90.00

www.ccmo.fr

MUTUELLE FAMILIALE

Remboursement : de 50 à 150€/an/assuré selon le forfait choisi.

0.810.15.15.05

www.mutuelle-familiale.fr

SWISS LIFE

Remboursement : 25€/séance jusqu'à 5 séances /an/famille.

<http://www.swisslife.fr/>

MGEN

Remboursement sous conditions, à savoir :

- que le sophrologue soit certifié RNCP;
- que le client ait un certificat médical de son médecin lui préconisant les séances de sophrologie.

www.mgen.fr